

	Compte-rendu succinct	<u>La co-présidence :</u> Le Président, Gérôme FASSENET Le Vice-président, Grégoire DURANT
	COMMISSION N° 1 AFFAIRES GENERALES	
	<i>Séance du Lundi 12 février 2018</i>	

Personnes présentes :

- BRANS : Monsieur Michel ECARNOT,
- DAMPIERRE : Monsieur Grégoire DURANT / Madame Joss BERNARD,
- ETREPIGNEY : Monsieur Frédéric BREGAND,
- LA BARRE : Monsieur Philippe GIMBERT,
- LA BRETENIERE : Monsieur Jacques DELVA,
- LOUVATANGE : Monsieur Gérôme FASSENET,
- MONTMIREY LE CHATEAU : Madame Monique VUILLEMIN,
- MONTMIREY LA VILLE : Monsieur Christian MIGNOT,
- ORCHAMPS : Monsieur Christian RICHARD / Monsieur Jérôme CORLET,
- PAGNEY : Monsieur Michel GANET,
- ROMAIN : Madame Nathalie RUDE.

Personnels Jura Nord :

- Madame Delphine BARBERET, responsable administrative et juridique,
- Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de développement.

Personnes excusées/absentes :

- DAMPIERRE : Madame Josette PAILLARD,
- EVANS : Monsieur Christophe LUSSEAU,
- FRAISANS : Monsieur Sébastien HENGY,
- ORCHAMPS : Monsieur Régis CHOPIN,
- OFFLANGES : Monsieur Alexandre LENOBLE,
- ROUFFANGE : Monsieur Aurélien COURTOIS,
- SALANS : Monsieur Philippe SMAGGHE / Monsieur Yves COINCENOT.

Adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Monsieur le Président présente ce point pour adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Coût pour les habitants : 5 à 8 €/foyer fiscal.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande à avoir les chiffres pour pouvoir voter sur cette adhésion.

Les membres de la Commission demandent des éléments détaillés pour le Conseil Communautaire.

AVIS FAVORABLE.

Adhésion à l'Etablissement Public Administratif (EPA)

Monsieur le Président présente ce point.

Rôle d'aide/de conseil aux collectivités dans les domaines juridique, conseil, voirie (communes), ingénierie, eau et assainissement.

COÛT : 0.50 €/hab facturé à la ComCom

Des thématiques bien identifiées : routier/déplacements doux/juridique/urbanisme/recherches de financements et montage de dossier/très haut débit/eau et assainissement.

Monsieur le Président indique que les besoins demandés étaient essentiellement sur l'eau et l'assainissement, le juridique, l'accompagnement numérique, la voirie.
Le Département ne va pas sur le bâtiment.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande s'il y a un détail des missions ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande si l'adhésion de la ComCom va profiter pour les communes qui en auront besoin ?

Monsieur le Président répond que oui mais pour les communes qui souhaitent au niveau de la voirie uniquement, un coût de 100 € sera demandé car la plupart des ComCom n'ont pas la compétence.

Monsieur Christian MIGNOT (MONTMIREY-LA-VILLE) demande si toutes les communes peuvent avoir accès ?

Monsieur le Président répond que oui et ensuite si prestation exceptionnelle, facturation à la prestation.

Monsieur le Président va demander une actualisation de la présentation de l'EPA afin d'avoir des informations actualisées.

L'idée est de mutualiser l'ingénierie.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, se demande si la Communauté de Communes Jura Nord en aura besoin dans un premier temps ?

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes en aura besoin.

Coût : 6 000 €/an.

Monsieur le Président propose d'adhérer à cet EPA et un bilan sera fait pour voir si la Communauté de Communes a utilisé les services de l'Etablissement Public Administratif (EPA).

Les collectivités demandent à ce que cet EPA soit souple.

Les membres de la Commission demandent des éléments plus précis (coût/comment utiliser le service ?...) pour le Conseil Communautaire.

AVIS FAVORABLE.

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 18,34h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 29,90h

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

AVIS FAVORABLE.

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,47h

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

Régularisation administrative.

AVIS FAVORABLE.

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non-complet à raison de 28h

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

Poste de chargé de communication.

Monsieur le Président précise que le contrat à durée déterminée, sur un poste de catégorie A, arrive à échéance. Il convient de renouveler son contrat par la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

Les membres de la Commission sont étonnés que le poste ne soit pas en catégorie A et indiquent qu'un agent contractuel peut rester en catégorie A.

AVIS FAVORABLE.

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non-complet à raison de 0.5h

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

Régularisation administrative car poste créé suite au transfert de compétence assainissement mais cet agent a été mis à disposition de la CCJN.

AVIS FAVORABLE.

Suppression 6 postes d'adjoints techniques et création de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques suite aux avancements de grade

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

Régularisation administrative.

AVIS FAVORABLE.

Fiche d'évaluation professionnelle

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

Avec le RIFSEEP, deux primes « IFSE », versé mensuellement et « CIA », versé annuellement. Pour verser le CIA, il convient de redéfinir les critères de la fiche d'évaluation professionnelle afin de pouvoir attribuer cette prime.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande est-ce que chaque agent connaît le nom de son évaluateur ?

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, répond que oui et que les agents sont évalués soit par agents ou soit des élus.

Il y a une fiche d'évaluation universelle pour toute la collectivité.

Pour un souci de clarté et de transparence auprès des agents, une définition sera mise pour chaque situation. Il reste à déterminer un score et ensuite réfléchir à comment appliquer ce score à la prime annuelle (CIA).

POUR INFORMATION.

Participation de l'employeur aux cotisations « prévoyance » pour le contrat avec la mutuelle MNT : modification de la délibération

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, présente ce point à la Commission.

Monsieur le Président indique que la délibération date d'une dizaine d'années avec une participation de l'employeur de 5 € alors que depuis quelques temps, le montant est de 10 €.

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, indique qu'il convient de modifier le montant à 10 € par agent.

Régularisation administrative.

AVIS FAVORABLE.

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Monsieur le Président présente les différentes orientations 2018.

Pour cette année 2018, finir les projets commencés (gymnase, EMAJN et Pôle éducatif à Gendrey).

Il y a également la micro-crèche à Salans. Pour les nouveaux investissements, il convient d'attendre et de voir où l'on en est financièrement.

Il y a des projets (pôle Ranchot/réhabilitation école à Fraisans/pôle à Vitreux) : opération à venir.

Il y a l'aménagement de la ZAC Les Perrières à Dampierre. La CCJN attend la signature de la promesse de vente avant la notification du marché.

En terme d'assainissement, des études ont déjà été engagées.

Il convient de définir la gestion des eaux pluviales. Beaucoup de collectivités font une répartition de la façon suivante : tout ce qui est souterrain serait l'EPCI (entretien des conduites, création des tuyaux,...) et tout ce qui est extérieur serait les communes (partie caniveaux et dévidoirs).

Les membres de la Commission indiquent qu'il convient de mettre en place une règle.

En terme de fonctionnement, est-ce qu'on crée une aide à l'immobilier d'entreprises ? Important de mettre en place. Il y a besoin d'une participation financière de l'intercommunalité en plus des aides régionales. Il convient de faire un conventionnement avec la Région.

Création d'un fond pour la GEMAPI. Budget principal ? Budget Annexe ?

Concernant l'augmentation des taxes locales : est-ce qu'on accepte une augmentation ? Et si oui, jusqu'à combien ?

L'année dernière, 5 %.

Monsieur le Président informe, à titre indicatif, que le Val d'amour a augmenté de + 25 %, et le Grand Dole, + 28 %. Monsieur le Président indique qu'il ne souhaite pas une telle augmentation.

Monsieur Jérôme CORLET (ORCHAMPS) précise que le territoire Jura Nord doit rester attractif si la CCJN souhaite accueillir de la population.

Monsieur Philippe GIMBERT (LA BARRE) souhaite une explication claire d'un Pacte Fiscal et Financier.

Monsieur le Président répond qu'une présentation d'un Pacte Fiscal et Financier sera faite en Conférence des Maires.

Eoliennes : constructions en 2019 donc les retombées fiscales pas avant 2020-2021.

PROPOSITIONS : simulations à 5 % et à 10 %.

Les membres de la Commission débattent des orientations budgétaires 2018.

Mise en place d'une convention financière relative aux réservations des ALSH pour les séjours et camps

Monsieur le Président présente ce point à la Commission.

Le secteur Jeunes et les ALSH, les hébergeurs demandent des acomptes à la réservation. Il convient donc de mettre en place une convention financière.

AVIS FAVORABLE.

Mise en place d'une convention financière avec la commune de Salans pour le remboursement des fluides

Monsieur le Président présente ce point à la Commission.

AVIS FAVORABLE.

PLUi

Séminaire PADD. Les élus ont ressenti un travail de « déjà fait ». A manqué de méthodologie.

POUR INFORMATION.

Questions diverses

Compétence CIAS

Réunion semaine dernière du SIVU (foyer logement) : en réflexion sur le devenir !

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique qu'il faut débattre au sein du Conseil Communautaire.

La prise de compétence du CIAS : ouvrir au débat !

Convention avec le Département pour le Très Haut Débit - Signature

Un coût de 56 000 € supplémentaire pour la ComCom pour équiper les deux ZAC du territoire. Le Département finance à 50 %.

Monsieur Jacques DELVA propose qu'un point à l'ordre du jour soit mis pour la prochaine Commission : modification du tarif SPANC concernant le contrôle de bon fonctionnement car 150 € est très élevé.

Séance levée à 20h07

Le Président,
Gérôme FASSET

